

## 14<sup>ème</sup> Tournoi Rapide Jeunes de Noël

### REGLEMENT INTERIEUR

#### Article 1 : Organisation

La Section Echecs du Club Loisirs Léo Lagrange de Colomiers organise le 14<sup>ème</sup> Tournoi Rapide Jeunes de Noël le samedi 21 décembre 2024 à la Salle Satgé située au 10 Avenue Yves Brunaud à Colomiers.

L'arbitre Principal est Jean Christophe CARPENTIER, Arbitre Fédéral Open 2  
Les arbitres adjoints sont Christine REINAGEL et Charles BARRERA, Arbitre Fédéral Club

#### Article 2 : Règles du jeu et appariements

Les règles du jeu sont celles adoptées par le 93e Congrès de la FIDE qui s'est tenu à Chennai (Inde), entrées en vigueur le 1er janvier 2023.

L'article A5, annexe A « Parties en cadence rapide » s'applique.

Le délai de forfait est de 10 minutes.

Les appariements sont réalisés au système suisse (règles FIDE C.04) avec le logiciel PAPI.

Le tournoi est réservé aux joueuses et aux joueurs né(e)s après le 31/12/2008 ayant une licence FFE ou un identifiant FIDE pour les joueuses ou joueurs étrangers.

Le tournoi est homologué rapide FIDE.

Seuls seront appariés à la première ronde, les participants ayant pointé à la table d'arbitrage.

#### Article 3 : Horaires

Accueil de 8h30 à 9h15

La 1ère ronde débutera à **09h30**

La remise des prix se déroulera vers **14h30**

#### Article 4 : Droits d'inscription

Droits d'inscription : 7€ (9€ après le 18/12/2024)

## Article 5 : Déroulement de la compétition

Le tournoi se déroule en 7 rondes à la cadence de 2x10 mn + 3 sec/coup.

A l'issue de la partie, le résultat est inscrit par le vainqueur (ou le conducteur des Blancs en cas de nulle) à la table d'enregistrement. Le joueur vérifie qu'il est correctement enregistré.

L'application utilisée de prise de résultats est T0P développée par Nicolas Lamblain.

Pour être prise en compte, une erreur à la ronde r doit être signalée à l'arbitre. Passé le délai de la publication des appariements de la ronde r + 2, la correction du résultat sera prise en compte seulement après la fin du tournoi, pour le classement ELO du joueur (LA art. C-04-2 D-8).

On considérera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés. De tels abandons seront signalés au Directeur Juridique de la Direction Nationale de l'Arbitrage.

## Article 6 : Classement et Prix

Le classement est établi au nombre de points de parties suivant le barème :

Gain 1 point, nulle ½ point, perte 0 point.

En cas d'égalité, le départage des ex-æquo sera réalisé en appliquant successivement :

Buchholz tronqué, le Cumulatif puis la Performance.

Tournoi comptant pour le Grand Prix Jeunes de Haute-Garonne

Lots pour tous les participants.

## Article 7 : Engagement et Droit à l'image

En s'inscrivant, les participants s'engagent à respecter le présent règlement et la charte des joueurs et joueuses d'échecs.

Ils autorisent l'organisateur à publier, dans le cadre de son site web ou d'articles de journaux par exemple, des articles, photos ou vidéos sur lesquels ils peuvent apparaître.

Dans le cas où ils refuseraient toute publication de leur image, ils doivent en faire la déclaration aux organisateurs au plus tard le jour du tournoi avant le début de la première ronde.

**Nicolas BARRAU**  
*Président de la Section Echecs  
du Club Léo Lagrange*

**JeanChristophe Carpentier**  
*Arbitre Principal*